



Double agression voisin

Par **Flo1957**, le **12/04/2022 à 16:08**

Le 30 mars 2022, je voulais informer mon voisin de mon départ pour deux après avoir frappé à sa porte, sans réponse, je fais le tour de sa maison, il me dit qu'il n'est au téléphone et pas disponible. Une heure après, même chose mais là, il est sur le balcon avec Thomas. Il est menaçant, descend et me bouscule, me fait tomber et me frappe au torse. Blessé au crâne, je me fais soigner chez ma voisine. Il revient, me traite de pervers et de Mateur, bien sûr, je me lève et demande des explications, il me remet à terre et même si je parte les coups au visage, me frappe environ vingt fois au Thorax dont deux que j'ai vraiment ressenties aux côtes. Mes voisins interviennent pour le séparer. Appel gendarmes, bilan, trois côtes fracturées, plaies au crâne et 21 jours d'ITT. Peur de porter plainte car habite à dix mètres. Réceptif à vos avis. Merci d'avance.

Par **Zénas Nomikos**, le **12/04/2022 à 19:11**

Bonjour,

avec 21 jours d'ITT c'est du délictuel pénal passible de prison avec sursis voire ferme selon les éventuels antécédants judiciaires.

Si ça peut vous être utile :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>

Je vous propose que vous rentriez en contact avec une association de défense et d'aide aux victimes d'infractions pénales.

Je vous souhaite un prompt rétablissement.

Par **Flo1957**, le **12/04/2022 à 20:45**

Merci à vous